

PARTIE C

Chapitre 1 : RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

Accords culturels

Les relations culturelles du Canada avec la Belgique, la France, le Japon, le Mexique, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie sont régies par des accords culturels, et ses relations avec l'URSS par un accord général de coopération scientifique, universitaire et culturelle. Ses échanges culturels avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas font l'objet de consultations périodiques, tandis que ses liens culturels avec certains pays se manifestent à l'occasion d'activités ponctuelles.

Dans le cadre des accords, la quatrième réunion culturelle Canada-Mexique a eu lieu les 4 et 5 février à Ottawa tandis que la deuxième série de consultations culturelles Japon-Canada s'y déroulaient le 8 juin. La septième session de la Commission mixte belgo-canadienne tenait ses assises à Québec du 22 au 24 octobre et la dixième session de la Commission mixte France-Canada avait lieu à Ottawa les 7, 8 et 9 décembre.

Consultations avec les provinces

Suite aux consultations qui ont eu lieu à l'automne de 1980 avec les provinces, une première réunion fédérale-provinciale dans le domaine culturel avait lieu à Ottawa, en mai, afin d'améliorer les pratiques de consultation auxquelles le ministère a recours à propos de ses programmes culturels internationaux. Toutes les provinces étaient représentées à cette réunion ainsi que les ministères et agences fédéraux responsables de l'administration de programmes culturels. Une réunion fédérale-provinciale est prévue pour 1982 en vue de faire le point sur les recommandations adoptées à cette occasion.

Echanges artistiques et promotion culturelle

Le ministère des Affaires extérieures a satisfait aux demandes de plus en plus nombreuses qui lui ont été adressées à propos de tournées d'artistes professionnels à l'étranger. Malgré un budget restreint, il aura réussi à collaborer à un nombre croissant de projets et à promouvoir les activités artistiques canadiennes sur les cinq continents. Il est réjouissant de constater que le talent des interprètes canadiens soit reconnu par des publics de cultures et de langues très variées. Soulignons que l'on s'est efforcé d'ouvrir de nouveaux marchés et de recourir à des échanges pour diffuser des spectacles. Ce rapprochement dans le domaine des arts de la scène avec les autres pays est aussi dû à la présence dynamique de nos centres culturels et de nos missions. Imprésarios et artistes ont davantage fait appel aux représentants du ministère, tant au pays qu'à l'étranger, dans le but d'organiser efficacement leurs tournées.